

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 62

présenté par  
M. Piron et M. Weiten

-----

### ARTICLE 20

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« peuvent adapter »

le mot :

« adaptent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent. L'adaptation des loyers par les bailleurs ne doit pas être facultative.